



Règlement intérieur BMX Club Joué-Lès-Tours - 2024

Introduction

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la FFC. Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Tout pilote doit être représenté lors de l'Assemblée Générale du club.

L'association du BMX CLUB JOUE-LES-TOURS est affiliée à la Fédération Française de Cyclisme (FFC). La validation d'une licence FFC est obligatoire ainsi que l'adhésion au Club pour la pratique du BMX sur la piste du BMX CLUB JOUE-LES-TOURS.

1. Découverte du BMX

Tout pilote doit être âgé d'au moins 4 ans lors de la saison à venir afin d'être licencié sous couvert de la FFC à condition toutefois **de savoir faire du vélo sans stabilisateurs**.

Une séance découverte est possible pour tous ; pour les enfants mineurs, la présence d'un parent lors de cet essai est obligatoire.

2. Equipements

Sur la piste le pilote doit **OBLIGATOIREMENT** avoir :

- Un casque intégral homologué attaché
- Des vêtements à manches longues couvrant les poignets et pantalon à jambes longues
- Des gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- Des chaussures couvrant les pieds et solidement attachées
- Un vélo BMX en bon état
- L'équipement de protection est fortement recommandé (coque dorsale, genouillères)

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état ; il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le club ne procède à la maintenance des vélos hormis ceux qu'il possède et loue.

L'équipement et le matériel personnels restent sous la vigilance du pilote. Le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

L'utilisation des pédales automatiques est soumise à une réglementation fédérale, l'encadrant devra valider le passage en pédales automatiques.



Règlement intérieur BMX Club Joué-Lès-Tours - 2024

3. Entraînements

Les encadrants sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

Les pilotes sont répartis par groupes définis par les encadrants. Les jours et horaires d'entraînements sont établis par les encadrants après validation du bureau.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement, en cas de conditions climatiques particulières (orages neiges fortes pluies etc...), afin de préserver la piste et/ou la santé et la sécurité des pilotes.

Les règles de politesse et de savoir-vivre s'appliquent lors des entraînements et de tout déplacement. Le pilote et les membres de sa famille s'engagent à respecter les choix sportifs et autorité de l'encadrement. Les pilotes et les familles se doivent de respecter la propreté du site et des locaux, et de ne pas dégrader l'ensemble des infrastructures mises à leur disposition.

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf lors des activités sportives, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'encadrant.

Les parents s'engagent à amener et à venir chercher sur le site leurs enfants aux heures indiquées.

Avant de déposer leurs enfants mineurs au lieu d'entraînement, les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur pour les accueillir. En fin d'entraînement, les mineurs doivent attendre leur parent dans l'enceinte du site.

Un appel est effectué par l'entraîneur au début de chaque séance.

Pour commencer dans de bonnes conditions, les pilotes doivent être présents et prêts sur le site avant le début de la séance d'entraînement et en tenue.

La présence régulière aux entraînements est vivement recommandée, et il est demandé aux pilotes de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirements inclus).

Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité.

L'accès à la piste est autorisé uniquement aux pilotes licenciés et aux encadrants durant les entraînements.

L'accès à la piste est interdit en dehors des entraînements.

Durant les vacances scolaires, des séances d'entraînement, des stages de perfectionnement peuvent être organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.



Règlement intérieur BMX Club Joué-Lès-Tours - 2024

En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote. Pour ce faire, une fiche médicale est à compléter et à remettre avec la demande de licence.

4. Règles de sécurité

Tout bénévole, encadrant et pilote participant aux entraînements doit respecter les consignes de sécurité en vigueur.

A ce titre, il est interdit :

- De circuler sur la piste dans un autre sens que celui indiqué par l'entraîneur
- De traverser la piste sans l'accord de l'encadrant pour quelques raisons que ce soit y compris pendant les pauses
- De pratiquer toute activité autre que le BMX pendant les heures d'entraînement
- D'utiliser un téléphone portable durant les séances

5. Les compétitions

Le licencié a la possibilité de participer à diverses compétitions :

- Le challenge 37 et le championnat Départemental sont accessibles sans conditions. Ces courses permettent de découvrir la compétition
- La coupe du Centre et le Championnat régional sont accessibles sans conditions. L'avis de l'encadrant est vivement conseillé pour les débutants car le niveau y est plus élevé
- Le Challenge France Nord-Ouest est ouvert aux pilotes après avis des encadrants.
- Le Trophée de France de BMX (TFBMX) est accessible, sous condition, aux pilotes sélectionnés lors du Challenge France Nord-Ouest.
- Le Challenge France et le Championnat de France sont accessibles, sous conditions, aux pilotes sélectionnés lors du Challenge France Nord-Ouest.
- Les Coupes de France sont accessibles à partir de la catégorie U15, sous conditions, aux pilotes sélectionnés en Challenge France Nord-Ouest N-1.
- Les Indoors sont accessibles aux pilotes inscrits sur la Liste de Référence des Pilotes (LRP)

Les engagements financiers aux compétitions sont pris en charge ou non par le club selon la catégorie de compétitions.

Les déplacements pour toutes les compétitions sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.

Les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque pilote doit s'inscrire via le site internet à chacune des compétitions.



Règlement intérieur BMX Club Joué-Lès-Tours - 2024

La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délais ne pourra être prise en compte.

En cas de non-participation volontaire, le club demandera le remboursement des frais engagés.

6. Port du maillot

Le port du maillot du Club est obligatoire pour toutes les compétitions et/ou podium de récompense auxquels le pilote participe.

Les maillots nominatifs aux couleurs du club sont à la charge du pilote.

7. Droit à l'image et information

Les pilotes du BMX CLUB JOUE-LES-TOURS et leurs parents (pour les enfants mineurs) doivent remplir le document droit à l'image ci-joint.

Il est possible à tout moment de faire la demande auprès d'un membre du bureau de ne plus faire partie de cette liste.

8. Respect et esprit sportif

Les règles de convivialité et de politesse sont applicables lors de chaque entraînement, mais aussi en compétition ou en déplacement pour la pratique du BMX au titre du Club.

Dans la mesure du possible, une tente est mise à disposition des pilotes lors des compétitions. Il est demandé de respecter le matériel de chacun et de garder l'espace rangé.

9. Sanctions

Les dirigeants et par délégation, les encadrants sont garants du respect du présent règlement.

En cas de non-respect de celui-ci, les sanctions suivantes se verront appliquées par les dirigeants :

- Rappel à l'ordre moral
- Rappel à l'ordre écrit
- Exclusion d'un ou plusieurs entraînements
- Suspension d'une ou plusieurs courses
- Exclusion définitive du club, sans indemnité ni remboursement



Règlement intérieur BMX Club Joué-Lès-Tours - 2024

ACCUSE DE RECEPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU BMX CLUB JOUE LES TOURS

Je soussigné(e)
(Nom et prénom des parents ou du représentant légal du pilote)

Nom et prénom du pilote :.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les modalités

Joué les Tours, le.....

Signature du pilote

Signature des parents ou du

Représentant légal